

Lettre d'Observation – Passerelle 306 (Speltzengarten)

Objet : Observations – Demande de viabilisation concernant la Passerelle 306, secteur Speltzengarten

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Maire,

Je souhaite inscrire dans le registre mes observations concernant la Passerelle 306, située dans le secteur Speltzengarten, actuellement classée en zone A, ce qui bloque toute démarche de viabilisation (eau, électricité, télécommunications, assainissement).

1. Situation technique de la parcelle

- Les réseaux publics (Eau Potable, Électricité, Télécom) se trouvent en proximité immédiate, permettant une extension courte, linéaire et techniquement simple.
- La topographie de la parcelle est plane, sans besoin de terrassements lourds ni modification du relief.
- La viabilisation se limite aux raccordements essentiels, sans création de nouvelles voies.

2. Caractère non agricole de la parcelle

- La Passerelle 306 n'est pas exploitée et ne présente pas les caractéristiques d'une parcelle agricole active.
- Aucun membre de ma famille n'est agriculteur, et aucun usage agricole n'est prévu sur cette parcelle.

3. Cohérence territoriale

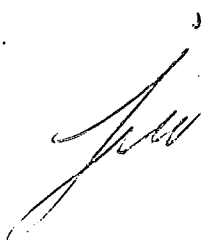
- La parcelle est en continuité directe d'un secteur déjà équipé ou partiellement urbanisé.
- La viabilisation n'entraîne aucune artificialisation significative, se limitant aux linéaires existants.

4. Demande formulée

- Une autorisation ponctuelle de viabilisation, considérant l'impact agricole nul,
- ou un réexamen du classement de la Passerelle 306, limité à l'autorisation de cette opération.

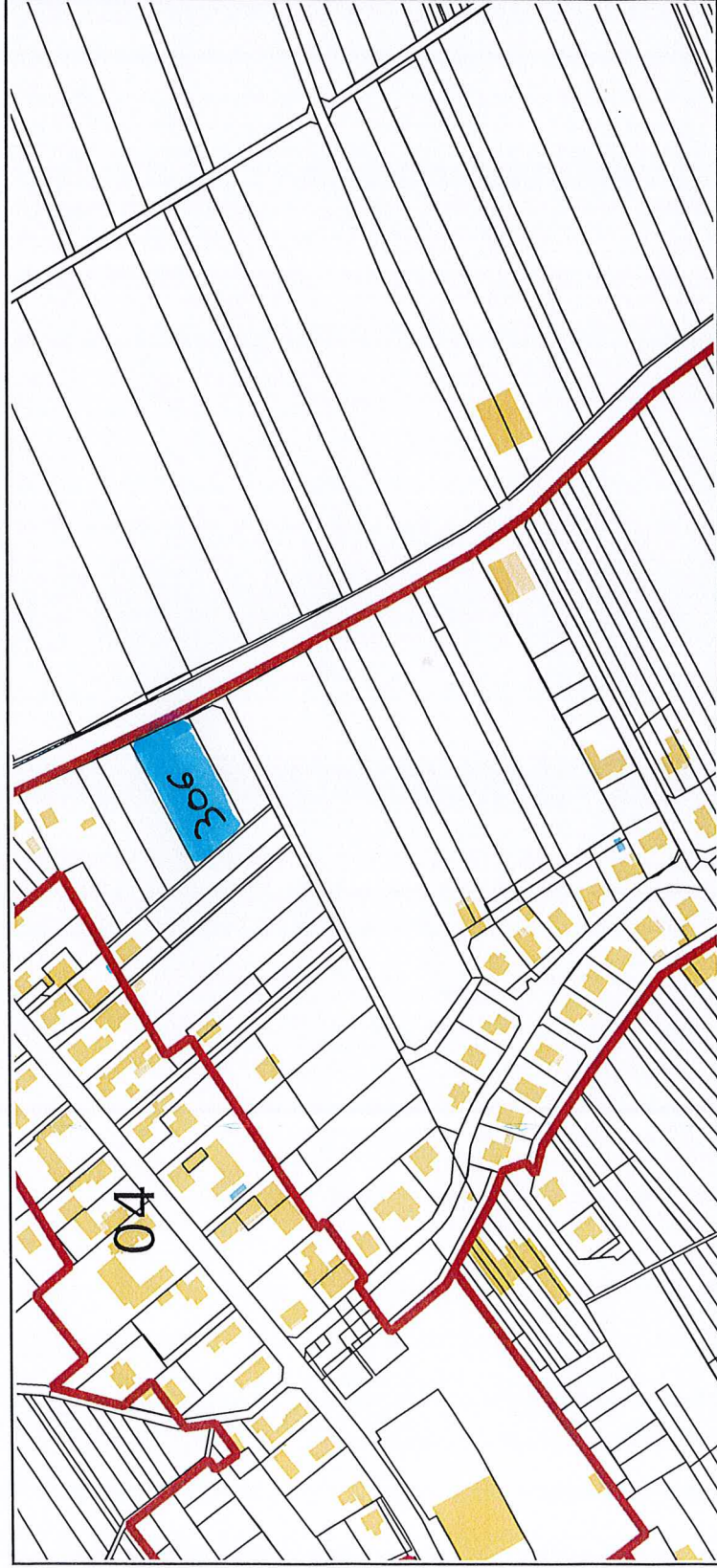
Je reste disponible pour toute précision.

Jordan Wurth



Jordan WIRTH
19 Novembre 2025

[Signature]



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

Enquête publique

De: Gilbert Rempp <gilbert.rempp@free.fr>
Envoyé: mercredi 19 novembre 2025 20:35
À: Enquête publique
Objet: l'attention du commissaire enquêteur - PLU intercommunal.

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé
Date d'expiration: lundi 18 mai 2026 00:00

Bonjour, ma reflexion concerne le PLUI secteur Cleebourg.

En section village il existe une zone réservée nr 9 à l'arrière de l'école. Cette zone avait vocation de réserve pour une construction potentielle d'atelier communal. Cette réserve n'a plus lieu d'exister vu que les nouveaux ateliers communaux ont été construits à l'extérieur du village près du terrain de foot.

Je demande le réexamen de cette zone et la levée de la réserve.

Cordialement

G Rempp

Gilbert Rempp

6, rue Kappen
67160 Cléebourg
Tel: + 33 3 88 94 50 56
Por : + 33 7 67 95 54 67



PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

Merccredi 19 novembre 2025 15^h - 17^h
8^{eme} permanence du commissaire enquêteur 819

Intervention n° 1

Véronique Kochert-Knaebel
18 rue de Wingen
67510 CLIMBACH

19 novembre 2025.

Madame, Monsieur,
en décembre 2015 nous avons acquis la propriété au 18 rue de Wingen qui se compose d'une maison avec un raccord d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur. Cette acquisition a aussi eu pour conséquence la division de la parcelle initiale en deux parcelles distinctes (226 et 227 du plan cadastral actuel). La parcelle 226 se compose d'une habitation raccordée à l'assainissement par un dispositif spécifique d'mentionné pour notre maison. A contrario la parcelle 227 ne possède aucun dispositif d'assainissement. Une future construction sur cette parcelle ne peut en aucun cas être raccordée à notre dispositif (au regard du diamètre du réseau d'assainissement). Aucun autre dispositif n'est existant à cet endroit pouvant permettre le raccordement d'une éventuelle construction.

Il convient de noter que la ~~zone~~^{terrain} est situé sur une zone rapproché de captage des eaux de sources d'eau potable pour la commune de Climbach et qu'au vue de l'évolution la législation visant à réduire l'artificialisation des sols nous émetons des réserves qu'en à la constructibilité de la parcelle 227.



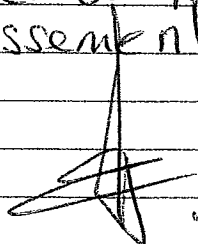
⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Intervention n° 2

ROCHERT Thomas
Maire par Interim

La parcelle 226 est bâtie et raccordée aux différents réseaux : EDF, AEP et assainissement via un branchement long. Il est donc normal qu'elle passe en zone UB.

La parcelle 227 est elle non raccordée et ne peut être raccordée de manière gravitaire au réseau d'assainissement.



Fin de la permanence - 2 interventions

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

Lundi 3 novembre 2025 10-12h
1^{ere} permanence du commissaire enquêteur 1/9

① Intervention n° 1

Burger Thomas / Ferme Burger S&A

Dépôt d'une demande de modification de PLU
complémentaire sur la commune de Steinseltz

Parcelles 0004 / 0044 / 0045 Section 05



Annexe 1

Carnier

2 feuilles

1 plan d'implantation des bâtiments avec accès

1 " de projet de zonage Ae

3 photos du site

Fin de la permanence
1 visite.

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

THOMAS BURGER
FERME BURGER SCEA
75 RUE DU MAIRE RUPP
67160 STEINSELTZ
thomas@fermeburger.fr
0631197888

Jean-Yves MICHELOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Annexe 1
Intervention 1

registre d'enquête
Com Com Pays de Wissembourg

A L'INTENTION DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR PLU INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU
PAYS DE WISSEMBOURG
4 QUAI DU 24 NOVEMBRE
67160 WISSEMBOURG

STEINSELTZ, 3 NOVEMBRE 2025

Objet : Demande de zonage AC lieu dit « In der Huettgasse » Steinseltz

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Par la présente je me permets de vous demander une modification du zonage sur le ban communal de Steinseltz afin de répondre aux besoins de notre exploitation agricole.

La FERME BURGER SCEA est une exploitation arboricole spécialisée dans la production de pommes et poires bios.

L'exploitation a réalisé de nombreux investissements pour agrandir son verger, à savoir la plantation de plus de 35 hectares de vergers en 7 ans (hiver 2025-2026 compris). Pour faire face à l'entrée en production de ces vergers, les bâtiments historiques de la ferme située dans le village de Steinseltz (Rue des Jardins) ne permettent plus de stocker et de conditionner un tel volume de fruits. A très court terme, l'exploitation agricole a besoin de volumes de chambres froides supplémentaires, d'espace de stockage de palox et d'emballages, d'espace pour installer du matériel de traitement biologique post-récolte (thermothérapie). A moyen terme, nous allons également construire un bâtiment de conditionnement, de picking et d'expédition de nos fruits.

Pour répondre aux besoins de l'exploitation agricole, nous avons sélectionné un emplacement situé sur les parcelles agricoles (pas de vergers) situé au cœur de nos vergers.

Cet emplacement permet de soulager le flux de tracteurs et de camions au cœur du village et le transférer au bord d'une route départementale accessible.

Pour notre projet, nous avons délimité une surface de 0,75 ha sur les parcelles 0004 ; 0044 ; 0045 de la section 05 au lieu-dit In der Huettgasse sur la commune de Steinseltz.

La ferme Burger emploie plus de 30 ETP et fait vivre de nombreux partenaires économiques du territoire. Ce projet structurant s'inscrit dans la stratégie de développement de la Ferme Burger dans la production de Fruits Bio, il permettra de sécuriser l'emploi actuel, mais aussi de créer plusieurs nouveaux emplois et ainsi apporter encore plus de dynamisme à notre territoire.

Vous trouverez en pièces jointes à ce courrier :

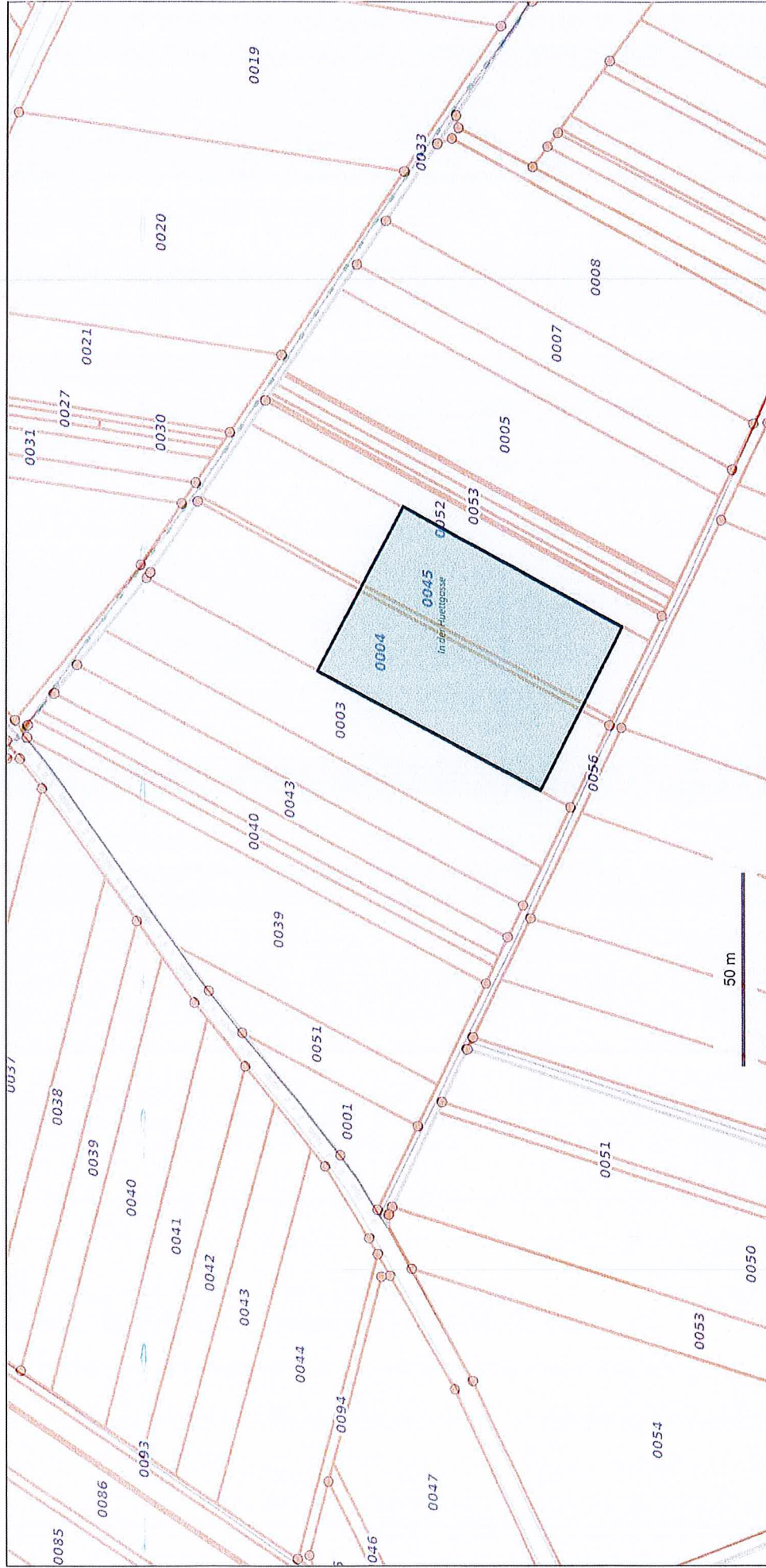
- Un plan d'implantation des bâtiments avec les accès
- Un plan de projet de zonage AC « In der Huettgasse »
- Des photos du site

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Burger Thomas, Co-gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Burger Thomas', with a stylized, cursive script.

Projet AC In der Huettgasse



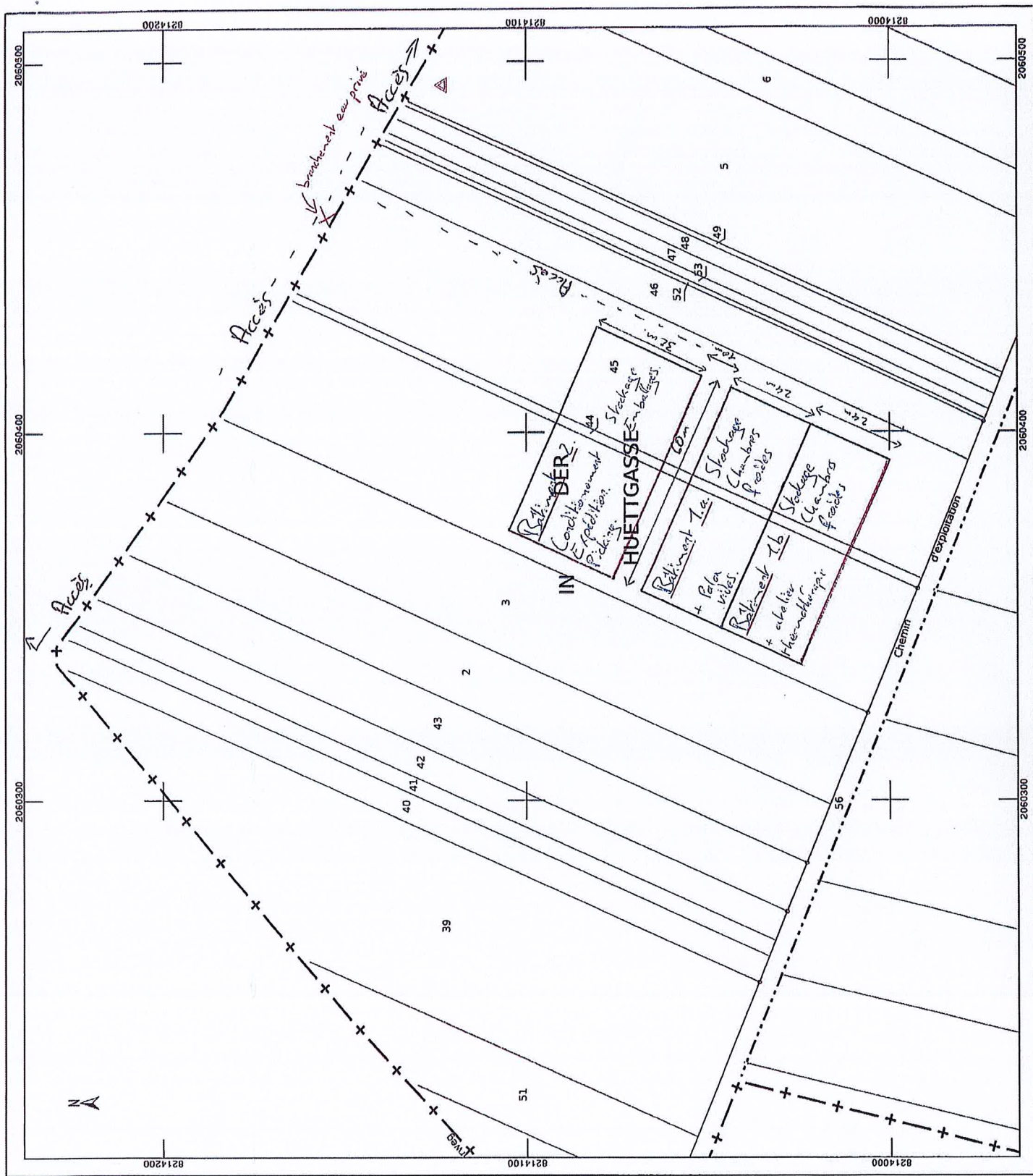
© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

0,75 ha Parcelles 0004; 0044; 0045 / Section 05 / Steinseltz

Longitude : 7° 55' 53" E
Latitude : 49° 01' 17" N

24

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
BAS RHIN
Commune :
STEINSELTZ

Section : 5
Feuille : 000 5 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/4000
Date d'édition : 14/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

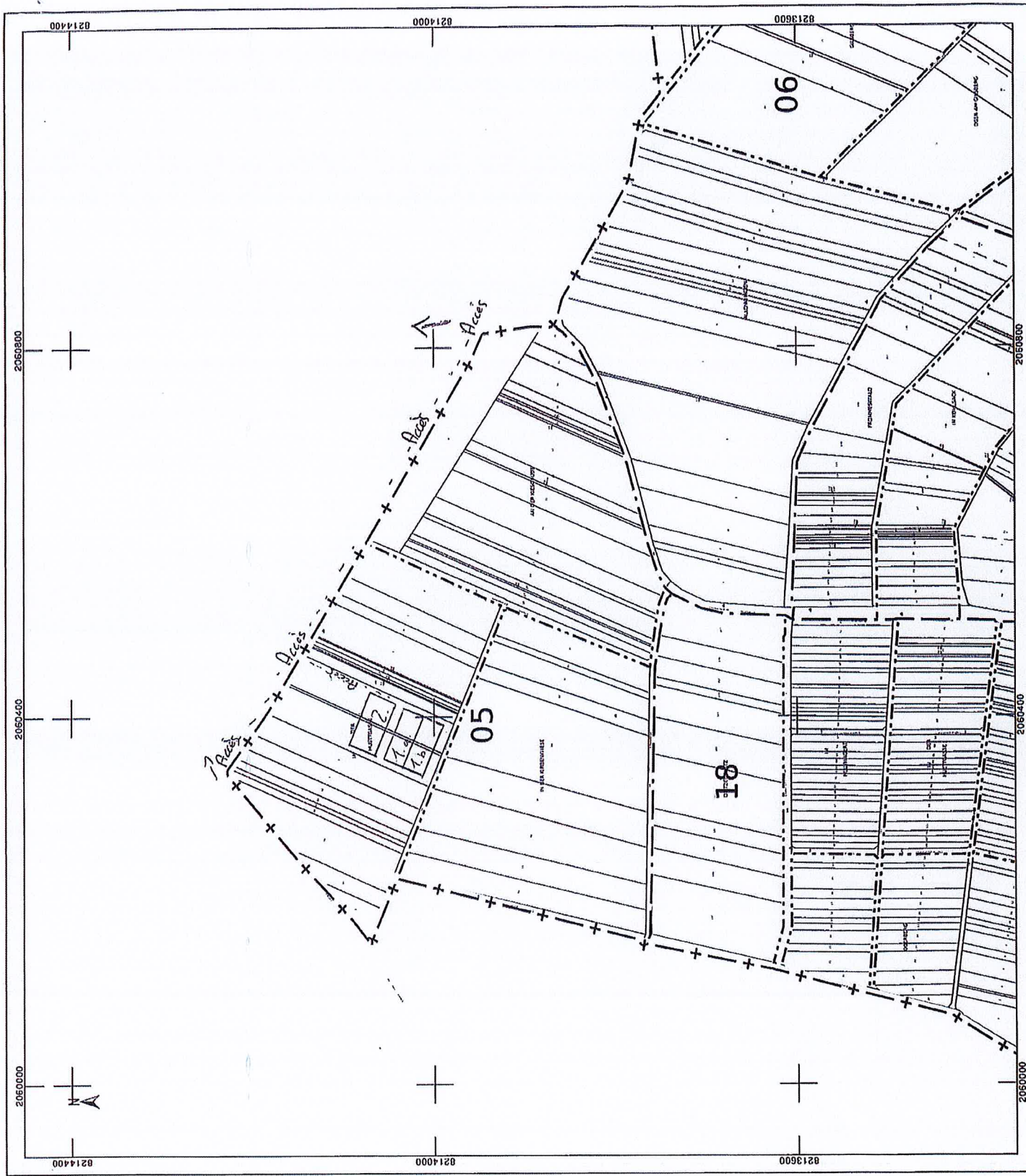
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du BAS RHIN - PTGC
20 RUE GASTON ROMAZZOTTI CS 25165
67215
67215 MOLSHEIM CEDEX
tél. 03 88 47 98 38 - fax
ptgc.bas-rhin@dgrfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

518





6/8 A

81718



8/8 P



① Sublon Rarc et Sublon Cathy, Seebach le 10/11/2025

Dépôt d'un courrier 1 page daté du
8 novembre 2025

Annexe 1
Intervention 1
Commune de Seebach.

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jeudi 13 novembre 14h30 16h30
6^{ème} permanence du commissaire enquêteur 6/9

Intervention n° ②

KREBS DAMIEN

Présentation de mon futur Hangar Agricole
27 Rue Principale 67160 Altenstadt.

Intervention n° ③

BECKER DANIEL

3 Fuhrackerhof
67160 SEEBACH

Rectification du zonage du jardin A+B
actuellement en zone N, au moins la partie A
ci-joint le plan de masse.

Annexe n° 2

Intervention n° 3

Intervention n° 4

Demande de bonification de zone de ma
parcelle, afin de construire. Zone (AU) il y a
une maison en face de mon terrain
Rue des Romains, parcelle actuellement non
classée Francis MESSIER 32 RUE DE LA
Pépinière 67160 WISSENBOURG
(section 18 parcelle 31 à 462)

Annexe 3

Intervention 4

Commune de Seebach

Annexe 1
Intervention 1

Robin SUBLON - Louanne SUBLON - Cathy SUBLON - Marc SUBLON

25, rue de la Haute-Vienne

67160 Seebach

Tél. : 07 83 13 75 29 / 06 04 43 39 69

Courriel : sublon.robin@outlook.fr

~~Jean-Yves MIGEOT~~
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Seebach, le 8 novembre 2025

Objet : Demande de reprise d'une parcelle agricole en vue d'un projet de construction

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous soussignons, Robin Sublon et Louanne Sublon, fils et fille de Monsieur Marc Sublon, et de Madame Cathy Sublon, propriétaire des parcelles cadastrales 322, 324 et 98, situées à l'arrière de la propriété familiale au 25, rue de la Haute-Vienne, 67160 Seebach, sollicite par la présente la reprise de ladite parcelle agricole, actuellement classée en zone A (agricole) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Cette demande a pour objet la modification de la destination du terrain, dans le cadre d'un projet d'héritage et de valorisation du patrimoine familial de Madame et Monsieur SUBLON. Ce projet prévoit un aménagement ou projet de construction conforme aux orientations d'urbanisme de la commune, que nous souhaiterions réaliser en tant que futurs héritiers de la parcelle.

Conformément aux dispositions des articles L.411-58 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, nous souhaitons mettre fin à l'exploitation agricole de cette parcelle, actuellement exploitée par un membre de la famille, l'EARL LUTZ, située au 24, rue de la Chapelle, 67160 Riedseltz, dans le respect du préavis légal et des droits de l'exploitant le cas échéant.

Nous vous prions de bien vouloir enregistrer notre demande et de nous indiquer les démarches à suivre pour la procédure de reclassement de la parcelle en zone constructible (U ou AU) lors de la prochaine révision ou modification du PLUI.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour convenir d'un rendez-vous afin d'examiner ce projet dans le cadre des orientations d'aménagements de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos cordiales salutations.

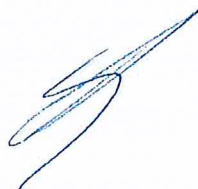
Signatures :

Cathy SUBLON

Marc SUBLON

Robin SUBLON

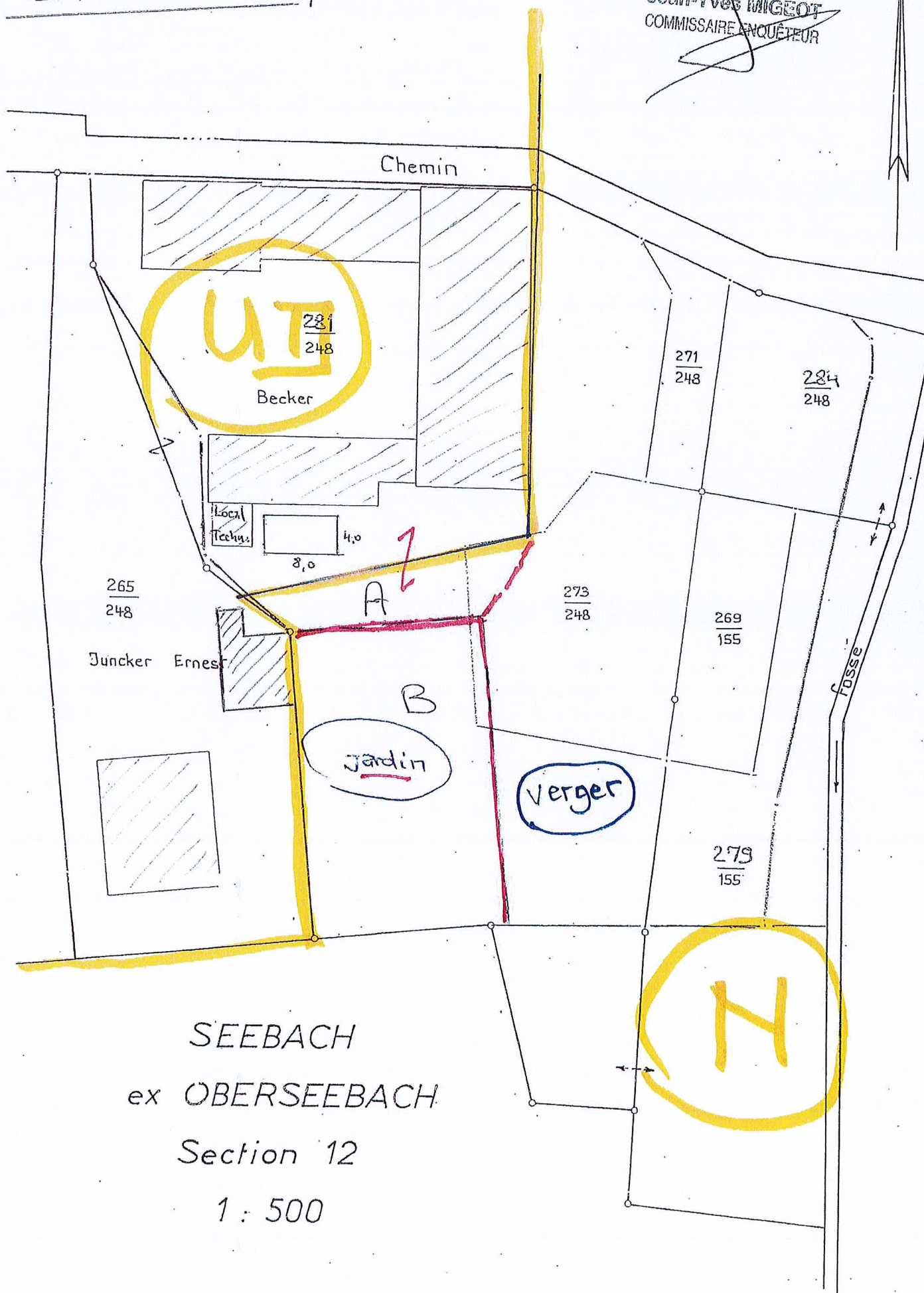
Louanne SUBLON



Annexe 2
Intervention 3

Commune de Seebach

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



DEPARTEMENT

(67)

COMMUNE

COM-351

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

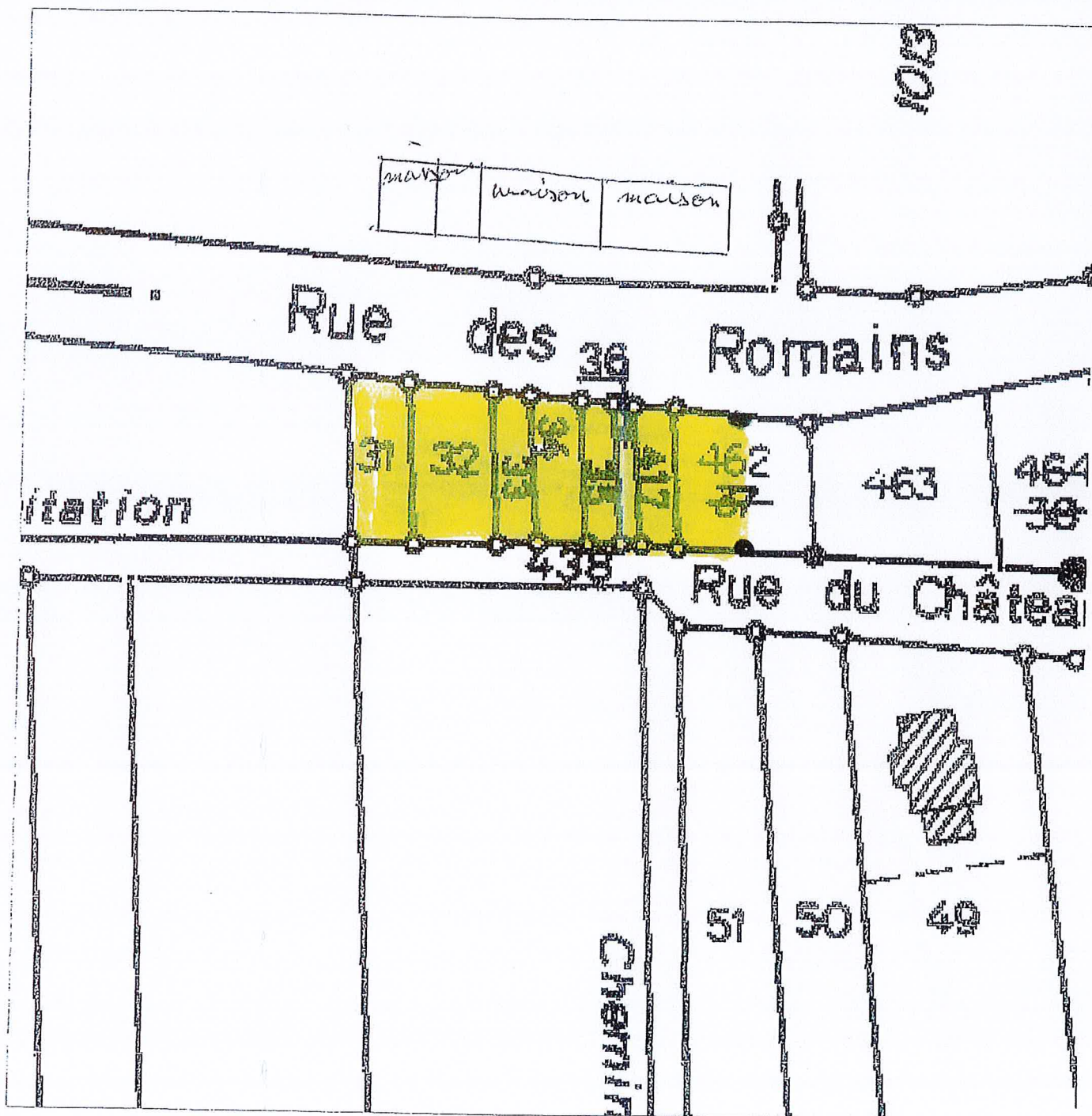
Jean-Yves MIGEOT

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Echelle: 1/750 (2000)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: 18, Feuille 01



Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

Commune de Seebach

Annexe 3
Intervention 4

le 18/10/2007

Signature